

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2020**

Dans l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, émis le 26 avril 2020, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. L'enregistrement audio des séances du conseil, actuellement tenues par visioconférence, sera publié sur le site Internet de la Ville.

Comme les citoyens ne peuvent assister actuellement aux séances du conseil ni intervenir à la période de questions, ils sont invités à transmettre leurs questions de la manière indiquée sur le site Internet de la Ville (www.lapocatiere.ca).

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le lundi 15 juin 2020, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consœur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

145-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

146-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020.

Adoption - Règlement numéro 6-2020 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 11-2019 établissant la tarification pour l'année 2020

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 1^{er} juin 2020 et que le projet de règlement numéro 6-2020 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 6-2020 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 6-2020 le maire a fait mention de l'objet de celui-ci, soit la modification de la clause concernant la tarification du Jardin communautaire afin d'ajouter la possibilité de louer des parcelles à des résidents de Saint-Onésime-d'Ixworth, aux mêmes conditions que pour les résidents de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

147-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 6-2020, ayant pour objet de modifier le règlement numéro 11-2019 établissant la tarification pour l'année 2020, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Travaux de réparation de trottoirs et d'ensemencement de pelouses

CONSIDÉRANT que le conseil a décidé que des travaux de réparation de trottoirs et d'ensemencement de pelouses seront faits en 2020 sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que le conseil a convenu que ces travaux seront réalisés en régie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter des sommes au paiement de cette dépense;

148-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉCRÉTER une dépense maximale de 60 000 \$, toutes taxes incluses, pour le paiement de l'achat de matériel pour la réfection des trottoirs et pour l'ensemencement des pelouses, pour la location d'un camion et pour les salaires et charges sociales des deux surnuméraires qui seront affectés à ces travaux. Cette dépense sera payée à même le surplus libre de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Travaux de réfection de pavage et de trottoirs - Services professionnels en ingénierie - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs de services en ce domaine;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, dans une fiche synthèse datée du 11 juin 2020;

149-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER à M. Guillaume Bouchard, ingénieur, le contrat relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie requis en lien avec les travaux décrits à la demande de prix, lesquels sont relatifs à des travaux de réfection de pavage et de trottoirs;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense approximative 9 000 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 3-2020;

QUE la présente résolution, la proposition de prix de l'adjudicataire ainsi que tous les documents de la demande de prix fassent foi de contrat entre les parties.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 3-2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

Entente intermunicipale de fourniture de services relative à l'utilisation d'un logiciel de gestion en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Kamouraska (la MRC) reflète la volonté du conseil de la MRC d'harmoniser et d'optimiser les méthodes de travail et l'utilisation conjointe de logiciels et d'équipements entre les services incendie du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC et trois services incendie ont choisi conjointement un logiciel de gestion en sécurité incendie permettant de documenter les activités liées à la prévention, de faire la gestion de la formation des pompiers, d'inscrire dans une base de données les dossiers adresse, les enquêtes incendie, la localisation et la caractérisation des bornes d'incendie, les points d'eau, etc;

CONSIDÉRANT que ce logiciel permettra non seulement d'optimiser la gestion documentaire mais également de réaliser de meilleurs suivis en lien avec les obligations contenues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie par le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC a fait l'acquisition dudit logiciel en 2018 et offre aux services de sécurité incendie de son territoire de partager l'utilisation et le coût des licences annuelles, ce qui représente une économie pour toutes les parties;

CONSIDÉRANT que la MRC et les trois services ayant accepté cette utilisation partagée du logiciel désirent se prévaloir de l'article 468 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 569 du Code municipal du Québec afin de conclure une entente intermunicipale de fourniture de services relative à l'utilisation d'un logiciel de gestion en sécurité incendie;

150-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'Entente intermunicipale de fourniture de services relative à l'utilisation d'un logiciel de gestion en sécurité incendie à intervenir entre la Municipalité régionale de comté de Kamouraska, la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, la Ville de La Pocatière et la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ladite Entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Installation de compteurs d'eau

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Ville doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT que la Ville doit également installer 110 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT que l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2018, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014;

EN CONSÉQUENCE,

151-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière s'engage à :

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal, ce qui est fait, le paiement de cette dépense étant prévu au règlement d'emprunt numéro 3-2020, entré en vigueur le 2 avril 2020;
- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - a. Soumission de l'appel d'offres;
 - b. Octroi du contrat;
 - c. Calendrier mensuel d'installation des compteurs;
- Installer des compteurs d'eau en nombre suffisant pour atteindre l'objectif de la valeur de comparaison de consommation d'eau per capita fixé par la Stratégie québécoise de l'eau potable.

Fonds pour l'accessibilité - Demande de subvention - Installation d'une porte automatique à l'ancien aréna

152-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière dépose une demande de subvention dans le cadre du programme Fonds pour l'accessibilité, dans le volet Projets de petite envergure, pour le projet d'installation d'un moteur de porte automatique avec bouton poussoir à la porte du 604, 9^e Rue (ancien aréna) qui donne accès aux toilettes pour la clientèle des terrains récréatifs. Ces travaux seront particulièrement appréciés par les personnes en situation de handicap;

QUE M. Steeve Thériault et M^{me} Isabelle Lemieux soient les personnes ressources de la Ville et, à ce titre, soient autorisés à signer le formulaire de demande de subvention ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Jardin Floral La Pocatière - Permis temporaire

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de l'article 3.13 du règlement administratif numéro 24-90, accorder un permis temporaire spécial pour l'usage de terrains et de

bâtiments pour des fins différentes que celles prévues à la réglementation, à condition que le requérant démontre que l'octroi de ce permis temporaire est de l'intérêt du public;

CONSIDÉRANT que le Jardin Floral La Pocatière a déposé une demande de permis temporaire le 19 mai 2020, pour l'opération de son Marché aux fleurs à la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 3.13.2 du règlement administratif numéro 24-90, un avis public du fait que cette demande serait soumise au conseil à cette séance a été publié le 20 mai 2020;

153-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QU'un permis temporaire spécial soit accordé au Jardin Floral La Pocatière pour la distribution des végétaux de son Marché aux fleurs sur les lieux de production, soit à la serre écologique de l'ITA et au kiosque du Jardin Floral, et ce, pour une période de trois mois à compter de la date de la présente résolution;

QUE la présente résolution serve de permis temporaire spécial.

Moisson Kamouraska - Appui des municipalités

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a transmis à la Ville la résolution numéro 111-2020, adoptée lors de la séance ordinaire du 5 mai 2020, aux termes de laquelle elle exprime le souhait de créer un mouvement de solidarité municipale afin de soutenir financièrement Moisson Kamouraska;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kamouraska a répondu positivement en transmettant la résolution numéro 20.05.126 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT que Moisson Kamouraska est une banque alimentaire qui couvre six MRC, dont l'action a pour priorité l'amélioration de la qualité de vie des personnes qui vivent des conditions socio-économiques difficiles;

CONSIDÉRANT que le conseil juge que l'oeuvre de cet organisme est essentielle et encore plus dans le contexte actuel de pandémie dû à la COVID-19;

154-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière verse à Moisson Kamouraska un montant de 500 \$ pour soutenir son action dans le milieu;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités du Kamouraska afin d'encourager une suite à la vague de solidarité municipale initiée par la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a

engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 11-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Aucun contribuable n'étant présent, aucune question n'est adressée au conseil.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

155-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 13.